

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/03/2020

Dossier complet le :

23/03/2020

N° d'enregistrement :

F09320P0072

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un forage de production de neige de culture

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Réallon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Louis GLEIZE, Maire

RCS / SIRET

21050114400013

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27a 27d	Réalisation d'un forage de production de neige de culture de plus de 100 m de profondeur

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Réallon dispose d'un domaine skiable et d'un forage de production de neige de culture réalisé en 2004. Dans le cadre de la réhabilitation de ses installations, la commune de Réallon prévoit la réalisation d'un nouveau forage de production qui viendra remplacer le forage actuel.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de maintenir en bon état de fonctionnement l'unité de production de neige de culture sur le domaine de Réallon.

Ce projet nécessite de réaliser un nouveau forage en remplacement de celui existant dont l'équipement ne permet pas à ce jour de répondre aux besoins du projet.

Le projet prévoit donc la réalisation d'un forage (forage n°2) sur la parcelle n°49, à proximité immédiate du forage existant. Il sera raccordé aux installations déjà existantes pour le forage n°1.

Le réservoir hydrogéologique capté est contenu dans les calcaires et éboulis qui recouvrent les marnes noires d'âge Jurassique du domaine dauphinois. Ce réservoir très hétérogène est alimenté par les eaux météoriques qui s'infiltrant sur le massif de Chabrières.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La profondeur de forage envisagée est de 140 m.

Il comprendra les phases de travaux suivantes :

- Forage et tubage à l'avancement : acier 16" Dn400 de 0 à 40 m, acier 12"3/4 Dn325 de 40 à 110 m, acier 10"3/4 Dn275 de 110 à 140 m.
- Analyse et évaluation des cuttings, repérage des arrivées d'eau, estimation des débits, mesure de la conductivité de l'eau.
- Mise en place des tubages : acier 12"3/4 Dn325 et acier 10"3/4 Dn275.
- Mise en place du sabot en pied du tubage.
- Cimentation annulaire de la tête du forage sur une profondeur de -10m/TN, en injectant le ciment sous pression par le bas. Relevés des côtes de cimentation, du volume injecté et du dosage. Temps de prise minimal = 48 heures avant de continuer les travaux.
- Pose d'un regard 2500x2500x1800 mm en tête de puits + tampon fonte 250kN
- Sécurisation du forage par une tête de puits équipée d'un évent.
- Mise en service avec développement du forage par émulsion air lift.
- Essais de pompage (par palier et à débit constant) de 30 jours et analyses d'eau (mesure de la teneur en sulfate de fer notamment).

Une pompe immergée 6" de 50 m³/h sera installée entre -100 et -110 m/TN ainsi qu'une colonne d'exhaure 4".

L'installation de pompage sera connectée sur le réseau électrique et hydraulique à proximité immédiate (< 10 m)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les eaux du forage alimenteront comme actuellement une retenue collinaire. La pompe électrique placée au fond du forage sera pilotée par une armoire électrique de commande en fonction du remplissage de la retenue.

Les débits prévisibles de production s'établiront entre 10 000 et 200 000 m³/an.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 1.1.1.0)
- Déclaration au titre du Code minier (forage supérieur à 10m)
- Dossier de déclaration de prélèvement d'eau (rubrique 1120) pour une exploitation comprise entre 10 000 et 200 000 m3/an

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage	140 m
Diamètre du forage	400 mm
Débit de pompage	50 m3/h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle n°H49, commune de Réallon

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°35'03"80N Lat. 44°58'52"14E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Le site s'établit sur le domaine skiable de Réallon à une altitude de 1700 m environ sur le versant nord du massif de Chabrières dans les Hautes-Alpes. Le territoire de Réallon fait partie de l'aire d'adhésion du parc national des Écrins mais le site se trouve en dehors du cœur du parc
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le territoire de Réallon fait partie de l'aire d'adhésion du parc national des Écrins mais le site se trouve en dehors du cœur du parc
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) de la commune de Réallon approuvé le 5 janvier 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone d'intervention est située à : - 1,5 km au Nord du site FR9301509 - Piolit - Pic de Chabrières - à 3,7 km au Sud du site FR9310036 Les Ecrins
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le forage fera l'objet de façon chronologique : - d'un essai de pompage longue durée à l'issue de sa réalisation (30 jours au débit de 50 m3/h) destiné à définir sa productivité - d'une mise en exploitation pour les besoins d'enneigement à hauteur de 50 m3/h pour assurer des besoins estimés entre 10 000 et 200 000 m3/an
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le fonctionnement du réservoir hydrogéologique capté sera précisé par un essai de pompage de très longue durée (30 jours)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les cuttings de forage (10 à 15 m3) seront évacués au fur et à mesure par l'entreprise de forage.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	L'acheminement des engins et matériels de forage utilise les pistes d'exploitations existantes de la station.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site de forage est en dehors du zonage réglementaire du PPR.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet implique la mise en place d'une foreuse au droit du point de forage qui restera en place tout au long des travaux. Celle-ci sera acheminée via le réseau routier existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	La réalisation du forage conduit à l'utilisation de l'outil marteau fond trou (principe de percussion et de rotation). Le bruit restera limité car la percussion sur les horizons géologiques s'effectue au fond du trou. Les habitations les plus proches sont situés à plus de 1 km du point de forage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	La percussion de l'outil de forage engendrera des vibrations en profondeur imperceptibles en surface.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux issues de l'essai de pompage seront acheminées le plus en aval possible (50 m minimum) en marge d'un exutoire sécurisé pour permettre une décantation préalable des éléments solides.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

Aucune incidence environnementale n'est à attendre.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Dossier de déclaration de forage et d'essai de pompage au titre de la loi sur l'Eau (rubrique 1.1.1.0) - Déclaration du forage au titre du Code minier - rapport d'essai de pompage ICEA réf. C18EHY24 de novembre 2018

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

REALLON

le,

02/03/2020

Signature



Jean-Louis GLEIZE
Maire de Reallon

IS